

Le Fonds monétaire international et la Banque internationale

ASSISES ANNUELLES, 1967

C'EST à Rio de Janeiro, du 25 au 30 septembre 1967, que se sont tenues les assises annuelles du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD). Une délégation dirigée par M. Mitchell Sharp, ministre des Finances, et comprenant M. Jean Chrétien, ministre sans portefeuille, le gouverneur de la Banque du Canada, M. Louis Rasminsky, le président du Comité parlementaire des finances, du commerce et des affaires économiques, M. Herbert Gray le vice-président du même comité, M. Gaston Clermont, y représentait le Canada.

Les assises de cette année portaient sur deux sujets de grande importance. Au FMI, on a discuté des propositions susceptibles de combler les réserves monétaires mondiales. Au BIRD, il s'agissait de renflouer les finances de l'Association internationale pour le développement (IDA). Plusieurs orateurs ont relié les deux problèmes comme étant de première importance, tant pour le monde favorisé que pour les pays en voie de développement.

La réunion du FMI constitue un grand pas, et marque un grand progrès dans les efforts des puissances financières pour en arriver à une entente significative sur les façons d'éviter une pénurie de modes de paiements internationalement inacceptables (ou pénurie de « disponibilités » internationales). Des entretiens à ce propos ont eu lieu au sein du FMI et du Groupe des Dix (les membres les plus importants du FMI, dont le Canada), au cours des dernières années et l'accord conclu à Rio est presque semblable à celui que les ministres du Groupe des Dix ont ratifié à Londres, le 26 août 1967.

Droits spéciaux de retrait

Le point culminant de la réunion a été l'adoption à l'unanimité d'une résolution chargeant le Conseil d'administration du FMI de dresser les documents légaux requis pour faciliter l'exercice de droits spéciaux de retrait. Les membres bénéficieraient de ces droits en proportion de leurs quotités respectives, ce qui apporterait un supplément aux réserves existantes en or et en devises étrangères. Tous les délégués qui se sont prononcés à l'assemblée ont accueilli cette mesure avec bienveillance, la trouvant en harmonie avec les principes fondamentaux d'une participation universelle et non discriminatoire. Ils ont reconnu que l'administration relèverait du FMI. Dans l'ensemble, il a été reconnu qu'il avait fallu d'importants compromis pour en arriver à une entente et que, même si le résultat n'était pas l'idéal, il n'en était pas moins une étape vers l'établissement du système monétaire international.